

---

M.E.S., Numéro 128, mai - juin 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 30 mai 2023



---

***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, mai - juin 2023*



## LES ENJEUX REELS DE LA COOPERATION DE LA RD CONGO AVEC L'UA ET LES CER

par

**Guy-Robert KAMBEMBO MBWANGA**

*Apprenant, Faculté des Sciences Sociales*

*Université de Kinshasa*

---

### Résumé

*L'indépendance politique de la RDC est intervenue après d'intenses mouvements réactionnaires de leaders politiques soucieux de rompre avec un passé empreint de souvenirs mémorables de sujétion coloniale. Suite aux péripéties qui ont conduit à sa décolonisation, la RDC, à l'instar des autres nations du monde, est contrainte de nouer des relations diplomatiques, voire économiques et de bon voisinage dans le cadre de l'Union Africaine et de la CER. Tel est le contexte de cet article.*

**Mots clés :** *Enjeux réels, coopération, UA, CER*

### Abstract

*The political independence of the DRC came after intense reactionary movements by political leaders anxious to break with a past marked by memorable memories of colonial subjection following the peripheries that led to its de colonization, the DRC, to establish diplomatic and good neighborly relations within the framework of the African Union and the CERC this is the context of this article.*

### INTRODUCTION

La situation politique chaotique héritée de l'indépendance continue à constituer le goulot d'étranglement pour l'épanouissement et le décollage économique de la RDC. Plusieurs événements ont marqué l'histoire de ce pays après son accession à la souveraineté nationale et internationale.

De ce fait, l'indépendance politique accordée précipitamment suite aux pressions des congolais lassés de l'exploitation éhontée, et sans commune mesure du pouvoir colonial, ne pourrait être qu'un cadeau empoisonné, voire un couteau à double tranchant. Déjà au lendemain de l'indépendance, se créa la fissure dans la classe politique avec des dissensions irréconciliables des acteurs ou leaders préoccupés et assouvis par des intérêts partagés et souvent mesquins.

Plusieurs événements se précipitèrent à l'instar de la mutinerie de la force publique, des sécessions katangaise et sud-Kasaïenne, la destitution du Premier Ministre Patrice Lumumba et de tout le cortège de malheurs qui s'ensuivirent. Pour cette première République, il va de soi que cette délinquance va donner lieu à une carence d'une véritable politique africaine qui l'a complètement isolée et la mettant en conflit avec tous ses voisins, tout en lui octroyant une place marginale dans l'organisation continentale.

Tous les tumultes enregistrés à cette période de la première République sur la scène africaine ont créé un couloir à travers lequel s'est insinué le régime du Général Mobutu. Le « Congo malade » avait besoin de la restauration de l'autorité de l'Etat, de manière à se forger une place, non seulement, sur la scène africaine, mais également sur l'échiquier international.

Avec la deuxième République, le régime de Mobutu a su bien la conduire en jouant sur plusieurs tableaux diplomatiques<sup>1</sup>. Sur la scène africaine, le Congo du Maréchal Mobutu n'a pas été l'objet de convoitises et d'interférences dans les affaires intérieures

---

<sup>1</sup> NGOIE Tshibumbe, « La politique africaine de la RDC, de l'indépendance à nos jours », in La Revue Nouvelle, n°4 avril, 2010.

comme il sera le cas lors de la troisième République. C'est la coalition africaine ayant soutenu la rébellion de l'AFDL avec Laurent Désiré Kabila qui en finit avec le Maréchal Mobutu abandonné par ses différents alliés du monde occidental.

Le feuilleton des différentes initiatives de la résolution du conflit congolais (1998-2003) met en exergue l'importance de l'échiquier africain, qui devient un cadre structurant, régulateur dans la conduite de la chose publique. A cet effet, il est important de noter que sous la troisième République, la RDC avait perdu de son influence et n'a pas su exercer ce leadership naturel auquel elle devrait prétendre, que ça soit dans la sous-région ou au niveau de l'UA, partant de sa position géostratégique.

Pour bien figurer cette étude, nous allons aborder quatre aspects dans le cadre de la coopération de la RDC avec l'Union Africaine ainsi que la communauté économique régionale.

Le tout premier point concerne le cadre méthodologique de cette réflexion. Le second aspect à exploiter dans ces lignes va se pencher sur la coopération au plan politico-diplomatique. Le troisième élément de cette étude se focalise sur la coopération au niveau de la paix, de la défense et de la sécurité. Le quatrième et dernier point repose sur la coopération au plan économique.

## I. CADRE METHODOLOGIQUE

Aborder un sujet de recherche, comme de coutume, nécessite le recours à une base méthodologique appropriée susceptible de mieux expliquer la situation en vue d'aboutir aux résultats escomptés. Pour ce qui concerne cette étude, nous croyons que l'intelligibilité de toute réalité du monde de coopération ne peut être rationnellement saisissable que par l'entremise de la méthode stratégique qui met en exergue des concepts clés tels que : acteur, enjeu, objectifs, ressources et contraintes, stratégies et pouvoir.

Concernant ce dernier concept, c'est-à-dire le pouvoir, Sylvain Shomba considère que les comportements des acteurs s'analysent sous la forme de stratégies personnelles visant à garantir une position de pouvoir ou au contraire à se prémunir du pouvoir des autres acteurs<sup>2</sup>.

De manière plus explicite encore, renchérit ce même auteur, le terme pouvoir se conçoit ici comme « la capacité qu'a un acteur de se rendre relativement incontournable dans le fonctionnement de l'organisation, et donc d'imposer ses exigences dans la négociation qui fonde la coopération<sup>3</sup>.

Tel est le cas de la République Démocratique du Congo, qui dans les enjeux de la coopération avec l'UA et les CER, tient à tout prix à défendre ses intérêts de telle manière que les bénéficiaires de sa diplomatie puissent répondre aux préoccupations de sa population. La valeur de toute diplomatie ne peut reposer que sur le principe de gagnant-gagnant.

Outre la méthode stratégique pensée dans cette étude, nous nous sommes servi de la technique d'observation simple ainsi que celle de documentation. Pour l'observation directe simple, nous sommes témoin de toutes les péripéties de négociation qui se déroulent entre les acteurs politiques nationaux et les représentants de diverses organisations panafricaines à l'instar de l'UA et de CER. Parallèlement à cette technique, l'observation documentaire ne cesse de mettre à notre disposition toutes les informations utiles à travers divers documents écrits comme les publications officielles, la presse écrite et tant d'autres documents<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> SHOMBA, K.S., *Méthodologie et Epistémologie de la recherche scientifique*, Editions MES, Kinshasa, 2020, p.86.

<sup>3</sup> Idem, pp.88-89.

<sup>4</sup> SHOMBA, K.S., *op. cit.*, pp.38-39.

## II. COOPERATION AU PLAN POLITICO-DIPLOMATIQUE

La souveraineté acquise par chaque Etat sur son territoire ne constitue pas une panacée favorable de lui permettre de mener une vie en autarcie en cette période de la globalisation. Chaque pays a besoin d'être en communion avec les autres en vue des échanges d'expériences tant sur le plan économique, politique que diplomatique.

A ce propos, constate Antony Giddens, le pouvoir de l'Etat reste considérable, mais nécessite des coopérations constantes avec d'autres instances : les entités politiques infranationales, les autres Etats, les instances économiques et politiques internationales, les entreprises transnationales, etc.<sup>5</sup>.

On ne peut plus guère parler, renchérit-il, de « gouvernement » associé à un Etat, mais bien de « gouvernance », dans la mesure où l'activité politique consiste désormais à réguler les interventions d'instances multiples<sup>6</sup>.

C'est dans ce sens que la République Démocratique du Congo, pour ne pas sombrer dans l'isolement ou vivre en vase clos, s'inscrit dans cette dynamique de la coopération, non seulement, avec l'Union Africaine (UA) sur le plan continental, mais également avec les communautés Economiques Régionales (CER).

### 2.1. Avec l'UA

Suite aux différentes péripéties qui parsemèrent sa décolonisation, dès son accession à l'indépendance, la RDC s'était rivée vers l'Afrique, suite aux événements liés à la mutinerie de la force publique, les sécessions katangaises et sud-kasaïenne, la destitution du Premier Ministre Patrice Emery Lumumba et tant d'autres éléments déstabilisateurs.

L'enchaînement des événements va augmenter la vulnérabilité du nouvel Etat congolais qui devient alors l'objet des préoccupations des autres Etats africains.

Lorsque l'OUA est créée en 1963, elle sera impliquée dans l'imbroglio congolais dont elle subit le ressac de la chaotique gestion de la crise : les divisions entre les Etats africains se manifestèrent davantage, fragilisant les capacités d'initiative de cette organisation panafricaine. En cette première période, l'Etat congolais va bénéficier de l'effet structurant et stabilisateur de l'OUA.

Nous noterons par exemple que l'Etat sécessionniste de Katanga aura existé pendant trente mois (juillet 1960 - janvier 1963) sans aucune reconnaissance internationale. Cette structuration de l'OUA fait suite à la Conférence des Etats indépendants d'Afrique noire, regroupant le Liberia, le Ghana et la Guinée Conakry (Juillet 1959), qui jeta les bases des principes qui vont présider à la conduite des relations sur la scène diplomatique africaine (Tshiam, 1963 : Adenkule, 1973).

Pour cette première république, il va de soi que cette déliquescence donnera lieu à une carence d'une véritable politique africaine qui l'a complètement isolée et la mettant en conflit avec tous ses voisins, et lui a octroyé une place marginale dans l'organisation continentale. Tous les tumultes de cette première république sur la scène africaine ont créé un couloir dans lequel s'est insinué le régime du Général Mobutu. Le « Congo malade » avait besoin de la restauration de l'autorité de l'Etat, de manière à retrouver sa place dans le concert des nations africaines sous la deuxième république, le régime Mobutu a su bien la conduire en jouant sur plusieurs tableaux diplomatiques<sup>7</sup>.

Sur la scène africaine, le Congo du Maréchal Mobutu n'a pas été l'objet de convoitises et d'interférence dans les affaires intérieures comme il sera le cas avec la troisième République

<sup>5</sup> Jean NIZET, *La sociologie de Antony Giddens*, Editions La Découverte, Paris, 2007, p.89.

<sup>6</sup> Idem.

<sup>7</sup> NGOIE TSHIBAMBE, *Op.cit.*, p.17.

C'est la coalition africaine ayant soutenu la rébellion de l'AFDL avec Laurent Désiré Kabila qui en finit avec le Maréchal Mobutu. Le feuilleton des différentes initiatives de la résolution du conflit congolais (1998 - 2003) met en exergue l'importance de l'échiquier africain, qui devient un cadre structurant régulateur dans la conduite de la chose publique.

Sous la troisième République, il faudrait noter que la RDC a perdu de toute son influence et n'exerce pas ce leadership naturel auquel elle devrait prétendre que ça soit dans la sous-région, voire même au niveau de l'UA. Dans l'organisation panafricaine, la participation aux sommets de l'union a été moins qualitative avec l'absence criante et récurrente du Chef de l'Etat aux sessions de la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, donc ce dernier n'a pas su donner de l'importance à l'organisation continentale.

## 2.2. Avec les CER

Concernant cette approche, nous l'illustrons dans un premier temps avec la SADC. Sur ce, la coopération en matière politique est consacrée par l'objectif 3 du Traité de la SADC<sup>8</sup>, exigeant le développement des valeurs politiques et des institutions communes. On peut prendre également en compte le principe 3 qui impose l'obligation aux Etats membres de la SADC, le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit<sup>9</sup>. Plusieurs protocoles ont été signés dans ce cadre.

C'est ainsi que Claude Kirongozi Ichalanga constate que le développement de la coopération dans la zone SADC en matière politique lorsqu'il écrit : « Le protocole sur la politique, défense et sécurité prévoit que la SADC doit promouvoir le développement des institutions et pratiques démocratiques dans les territoires des Etats membres et encourager le respect des droits de l'homme universels, tel que prévu par la charte et les conventions de l'Union Africaine et des Nations-Unies »<sup>10</sup>.

Pour ce qui est de la RDC, elle a bénéficié d'un concours important dans l'organisation de ses élections de 2006 de la SADC comme communauté, et de certains de ses membres agissant individuellement dans le cadre de la coopération bilatérale. La SADC s'est impliquée fortement dans l'organisation des élections en dépêchant au Congo des équipes pour observer le processus électoral. C'est donc pour le compte de la SADC que l'Electoral Institute of Southern African (EISA) a été invité pour travailler avec la commission électorale indépendante (CEI).

L'intensité des activités de l'EISA a apporté une contribution dans la formation des citoyens congolais en matières électorales. Rappelons qu'il existe une structure au sein de la SADC qui ressemble toutes les commissions électorales de la région et dont la mission est de partager des expériences et harmoniser les politiques en ce domaine<sup>11</sup>.

Aussi, c'est ici le lieu de relativiser l'opinion du Dr. Kirongozi qui situe seulement le processus d'intégration de la RDC dans la SADC au ballet diplomatique du Président L.D. Kabila. Pourtant, en 1996, nous rappellerons les tentatives infructueuses du Président Nelson Mandela de trouver une issue entre Mobutu et Kabila, suite à la guerre menée par l'AFDL. De nouveau en 1998, avec l'éclatement de la guerre, le vice-président Thabo Mbeki s'occupe du dossier congolais depuis l'Accord de Lusaka jusqu'à la tenue des pourparlers inter-congolais de Sun City. Enfin, reconnaissons que la RSA a joué un

<sup>8</sup> Article 53 du Traité de la SADC.

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> C. KIRONGOZI, Le rôle de la SADC et de ses Etats membres dans le processus de démocratisation de la RDC, in *Bakandja, Mbata et Kienge-Kienge*, juin 2007, p.240.

<sup>11</sup> J. Cihunda Hengelela, Intégration de la RDC à la SADC, Traité domaines de coopération et perspectives d'avenir, p.11.

rôle déterminant dans la transition de la RDC vers la troisième République en étant membre du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT).

### III. COOPERATION SUR LES PLANS DE LA PAIX, DEFENSE ET SECURITE

#### 3.1. Avec l'U.A

Après la fin de la guerre froide, l'Afrique accueille les trois-quarts des opérations de paix de l'ONU. Toutefois, si le maintien de la paix et de la sécurité internationale est de la compétence de l'ONU, elle peut aussi le déléguer à des organismes régionaux. En Afrique, c'est l'Union Africaine (UA) qui chapeaute le processus des opérations de paix. Avec son architecture de la paix et de la sécurité (APSA), elle veut se doter d'une force en attente dont les CER à travers les brigades régionales vont fournir les troupes<sup>12</sup>.

Aussi, concernant l'institution panafricaine, celle-ci se trouve dotée d'une architecture de paix qui s'avère un instrument riche en initiatives, cependant limité dans son opérationnalité. En effet, c'est à Durban en Afrique du Sud, le 04 juillet 2002 qu'a été adopté le protocole créant le Conseil de paix et de sécurité (CPS) par la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernements de l'U.A. C'est l'organe central de l'architecture. A ses côtés, il y a le système d'alerte rapide, le conseil des sages et la force africaine en attente (FAA).

#### 3.2. Avec les CER

Concernant les CER, notre illustration reste cristallisée par la CEEAC dont le traité est entré en vigueur le 18 décembre 1984 et fonctionnel depuis 1985. Elle a d'abord constitué pour les Etats membres un cadre approprié pour promouvoir l'intégration économique et le renforcement de la confiance entre eux. C'est bien plus tard que la CEEAC a élargi sa vision de l'intégration pour y inclure la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région. Restée inactive entre 1992 et 1997, alors que sept de ses Etats membres sur onze étaient confrontés à des crises internes.

Quant aux relations de la RDC avec la SADC, nous noterons depuis les années 1990, au regard notamment du bilan de la SADC et de la CEDEAO, le système de sécurité collective africaine s'est bâti principalement autour d'une coopération de type horizontal qui inclut la présence de plusieurs acteurs à un même niveau (UA, CER)<sup>13</sup>. Ce type de coopération horizontale est aussi celle qui caractérise les rapports entre l'UE et l'OTAN.

A cet effet, il faut noter que dans les régions où les CER ont les capacités d'agir, la gestion d'un conflit ayant des ramifications régionales révèle l'impact de la concurrence pour un leadership régional sur la mise en œuvre d'une OMP (Opération de maintien de la paix). Par exemple, dans les années 1990, la SADC traverse une crise interne qui est le fait des positions divergentes de Robert Muboye et Nelson Mandela en rapport avec l'intervention en RDC.

### IV. COOPERATION SUR LE PLAN ECONOMIQUE

#### 4.1. Avec l'UA

Notre réflexion voudrait concourir aux projets phares de l'Agenda 2063. Ceux-ci font référence à des programmes et initiatives clés qui ont été identifiés comme essentiels pour accélérer la croissance économique et le développement de l'Afrique, ainsi que pour promouvoir notre identité commune en célébrant notre histoire et notre culture dynamique. Parmi les projets phares intégrés dans l'agenda 2063 de l'UA, figure la mise en œuvre du méga projet des barrages Grand Inga.

Le développement du barrage d'Inga devrait générer 43.200MW d'électricité, pour soutenir les pools énergétiques régionaux actuels et leurs services combinés afin de

<sup>12</sup> Papa Samba Ndiaye, Le nouveau triangle du maintien de la paix en Afrique (UA, CEDEAO, UEMOA) entre complémentarité, inconstance et concurrence déloyale, p.1.

<sup>13</sup> Madeleine ODZOLO Mado

transformer l'Afrique des sources d'énergie traditionnelles en sources modernes et de garantir l'accès de tous les africains à une électricité propre et abondante<sup>14</sup>.

La RDC pays regorgeant tant des potentialités et qui n'ont point de semblable sur le continent, dispose de leviers qui, utilisés à bon escient, lui permettraient de renaître sur le plan africain. En intégrant rationnellement les programmes conçus par l'UA dans son économie, le Congo deviendrait ainsi attractif pour les investisseurs étrangers.

#### 4.2. Avec les CER

L'histoire nous renseigne que la RDC, le Rwanda et le Burundi ont dans un passé lointain, développé des relations amicales fondées sur des traités de coopération bilatérale sans mécanismes préalables de mise en marche. La création par ces trois Etats de la CEPGL marquait la naissance de l'institutionnalisation d'une coopération économique qui a été bénéfique à ces Etats membres.

Cependant, il s'est avéré que cette organisation ne se situe pas au niveau de la conjoncture politico-économique qui affecte très souvent les relations de bon voisinage. L'intérêt marqué pour la RDC, à l'origine, à la coopération avec ces pays pourrait actuellement être évalué à la lumière des enjeux de la crise qui l'a secouée dès la fin du règne du Président Mobutu, laquelle crise s'est cristallisée dans sa partie orientale, directement frontalière avec ses trois voisins (y compris l'Ouganda).

D'aucuns ont pu même soutenir que les guerres qui ont éclaté dans la région des Grands Lacs sont des conséquences de l'échec de la CEPGL<sup>15</sup>. Il est à noter que l'examen de la coopération économique entre la RDC et ses voisins devrait être analysé dans une perspective de sortie de cette crise tant qu'il paraît plausible qu'une véritable coopération basée sur une idée d'intégration économique des différentes populations donnerait lieu à un climat de confiance rompu depuis plus de deux décennies conflictuelles.

#### CONCLUSION

A la lumière de tout ce qui vient d'être dit, nous pensons que la RDC est censée être une vitrine démocratique dotée d'institutions fortes et non des hommes forts. Des textes fondamentaux solides et fiables (Constitution) seraient pour les générations futures, le cadre structurant et régulateur de toute la politique extérieure en général, et singulièrement africain.

Cette politique africaine à travers les organisations internationales gouvernementales, l'illustration faite à l'UA et les CER, a été qualifiée par Ngoie Tshibambe comme « d'Etat objet de la politique étrangère, de tentative de reprise de l'initiative diplomatique et du triomphe du joug africain ». Aujourd'hui, la RDC paie les conséquences inhérentes des institutions faibles. Celles-ci sont les hypothèques de l'érection d'un grand Etat au cœur de l'Afrique pendant longtemps, l'image du Chef a été prééminente à celle de l'Etat congolais.

En outre, le manque d'une véritable vision des dirigeants a conduit la RDC à la traîne et lui a fait perdre son influence sur les plans régional et continental. L'activité diplomatique congolaise sur le plan continental est moins intense, moins cohérente et moins soutenue dans la sous-région où elle est mitigée. La nécessité de la pratique d'une diplomatie de développement à la place de celle de prestige serait de mise. Celle-ci passerait par une redynamisation de la dimension économique de la coopération de la RDC en Afrique, perspective du reste favorable aux vœux de la coopération entre les pays émergents.

---

<sup>14</sup> Agenda 2063 de l'Union Africaine, Projets phares.

<sup>15</sup> Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, programme d'action régionale pour le développement économique et intégration régionale, 2006, p.2.

Toutefois, la dimension sécuritaire demeure la condition sine qua non pour les investissements étrangers, prélude de tout développement, étant donné que le Congo est un grand marché en Afrique et dans la sous-région eu égard à sa superficie et sa démographie.

## BIBLIOGRAPHIE

- Agenda 2063 de l'Union Africaine, projets phares
- CIHUNDA HENGELELA, J., « Intégration de la RDC à la SADC. Traité, domaines de coopération et perspectives d'avenir », Kinshasa, UNIKIN, 2009.
- KIRONGOZI ICHALANGA, C., « Le rôle de la SADC et de ses Etats membres dans le processus de démocratisation de la République Démocratique du Congo », in Bakandeja wa Mpungu, Mbata Betukumesu et Kienge-Kienge, Juin 2007.
- NGOIE TSHIBAMBE, G., « La politique africaine de la RDC, de l'indépendance à nos jours », in La revue Nouvelle, n°04, 2010.
- NIZET Jean, La sociologie de Anthony Giddens, Editions La Découverte, Paris, 2007.
- Papa SAMBA Ndiaye, « Le nouveau triangle du maintien de la paix en Afrique (UA, CEDEAO, UEMOA) entre complémentarité, inconstance et concurrence déloyale.
- SHOMBA KINYAMBA, Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique, Editions MES, Kinshasa, 2020.
- Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Programme d'action régional pour le développement économique et intégration régionale, relance de la communauté économique des pays des Grands Lacs et de ses institutions spécialisées : EGL, SINELAC, IRAZ et BDEGL, 2006.
- Nouvelle Constitution en RDC. Débat de la 3<sup>ème</sup> République et fin du partage équilibré de pouvoir, 20 février 2006, Kinshasa.
- Traité de la SADC